

PRIX DE L'ABONNEMENT. Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE: 16 francs pour trois mois, 32 francs pour six mois, 64 francs pour l'année.



LE CENSEUR, JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE: A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6° au 1er. A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 3.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 8 octobre 1842.

REVUE DE LA SEMAINE.

Après l'agitation de la rue causée par la désertion des ateliers et les promenades des ouvriers sans travail et sans pain, les districts manufacturiers d'Angleterre sont agités aujourd'hui par les arrestations des chartistes. C'est par la prison que le pouvoir...

On le voit, la conduite du pouvoir en Angleterre indique suffisamment qu'il y aura tôt ou tard une cruelle collision, que le glaive résoudra le problème; que des deux classes qui aujourd'hui s'examinent, se mesurent du regard, prêtes à s'élaner l'une contre l'autre, il y en aura une qui sera brisée, dépouillée ou soumise.

Deux grandes questions divisent les ouvriers de l'aristocratie financière et territoriale: l'insuffisance des salaires et la cherté du pain.

La loi ne peut rien jusqu'à présent, c'est vrai, entre les maîtres et les ouvriers, et le pouvoir hésite devant l'organisation du travail qui lui aliénerait les grands manufacturiers et qui peut-être amènerait le renversement du cabinet par les chambres.

Beaucoup ont prétendu que dans ces deux questions de salaires et de cherté du pain il n'y en avait réellement qu'une, et que, si le blé devenait moins cher par l'abaissement du droit sur les céréales, et par suite le pain à meilleur marché, l'insuffisance des salaires n'existerait plus.

Rien ne règle les rapports entre les maîtres et les ouvriers; rien ne limite une production qui s'accroît chaque jour sur tous les points, production qui amène une fatale concurrence et naturellement une réduction progressive des salaires.

Les propriétaires terriens, pour qui la production du blé sur une terre qui n'était pas destinée à en produire a été extrêmement coûteuse et pour qui elle est aujourd'hui une grande source de richesses, ne veulent pas voir diminuer leurs profits, leurs revenus. Fortement constituée, la propriété terrienne, maîtresse

de la chambre des lords et des communes, peut renverser tout ministère qui tenterait une réforme qu'elle n'approuverait pas. Whigs et tories sont impuissants contre elle; on l'a bien vu au dernier changement de cabinet.

Le peuple, les ouvriers anglais se trouvent donc de tous côtés en face d'une force largement organisée, et qui ne veut rien céder. Quand deux forces se trouvent en présence, se gênent mutuellement, il faut nécessairement qu'il y ait combat, lutte, jusqu'à ce que l'une des deux ait annihilé ou du moins neutralisé l'autre.

MM. les préfets dressent en ce moment par toute la France les listes des hommes qui composeront le jury l'année prochaine. On comprend quelle responsabilité morale pèse dès lors sur ces fonctionnaires. Il s'agit en effet de donner au pays des juges qui disposeront de la fortune, de la liberté, de la vie des citoyens.

Les fonctions du jury ne se bornent pas là; il apprécie la politique des journaux, prononce entre le ministère et la feuille, et juge si l'écrivain est sorti des bornes étroites que lui assignent les lois de septembre. C'est précisément sur ce point que nous voulons appeler l'attention publique.

Ainsi on fait descendre la politique, les passions qu'elle soulève, les intérêts qui y sont liés, dans le sanctuaire de la justice. Cette justice qui n'a le droit d'être sévère qu'à la condition d'être calme, froide, on la passionne; aux faiblesses de l'humanité on ajoute la haine; on fait de la justice une arme de parti.

droit de scruter l'histoire du passé et du présent, d'y chercher quelle forme de gouvernement convient mieux aux mœurs; aux besoins de tel ou tel peuple, lorsqu'on aura composé le jury d'hommes notoirement attachés à une forme quelconque, et qui croiraient leurs intérêts matériels compromis seulement par l'exposé d'une doctrine différente de la leur?

Nous n'exagérons rien, on ne s'arrête plus sur cette pente; une liberté sacrifiée appelle le sacrifice d'une autre; la voie une fois ouverte, on y marche avec audace; la liberté de la presse brisée, la liberté de la tribune succomberait bientôt.

Le pays, qui suit avec un si vif intérêt les mouvements, les progrès de notre armée d'Afrique, vient d'être attristé par la nouvelle d'un échec éprouvé par la division du général Changarnier. Bien que cet échec soit léger, qu'il n'y ait eu qu'une faible partie d'une division engagée, il n'en aura pas moins un déplorable retentissement chez nos ennemis; ce n'en sera pas moins un argument de plus pour ceux qui, ne comprenant pas de quelle importance est pour nous le nord de l'Afrique, demandent, après douze ans d'occupation, l'abandon de la conquête.

Certainement tout le monde sait que dans une guerre on ne peut être toujours victorieux, que le succès ne dépend pas toujours des calculs et des manœuvres, que le hasard y joue souvent un grand rôle; mais tout le monde sait aussi que si dans une bataille rangée le bouillant courage peut décider de la victoire, il faut, dans une guerre de guérillas comme celle qui se fait en Afrique, autant de prudence que de valeur.

La brochure que le général Bugeaud vient de publier sur l'Afrique ne jette aucun jour sur cette question; elle indique au contraire que jusqu'à ce jour le gouvernement a agi au hasard, sans aucun plan arrêté. Une telle conduite n'est pas digne d'une nation comme la France, d'un peuple qui doit coloniser après avoir conquis.

Paris, le 6 octobre 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Il faudrait plusieurs colonnes d'un journal pour énumérer seulement les efforts qui ont été tentés dans les chambres pour démontrer que cette déplorable faculté de visiter les bâtiments français était la ruine de notre marine marchande, l'espionnage organisé contre nous, la désolation de nos armateurs.

FEUILLETON DU CENSEUR.

L'ÉPÉE.

XIII.

CAROLINE.

A quelques lieues au nord d'Amboise et du grand fleuve qui passe à ses pieds, plutôt en Touraine qu'en Beauce, en Beauce par la grâce des géographes, en Touraine par le droit du paysage et par la volonté de la nature, est une toute petite ville que l'on appelle Montoire.

Mais des deux côtés, commodément assis dans cet amphithéâtre, ou debout sur ces croupes, se présentent de nombreux châteaux, presque tous débris rajeunis du quinzième siècle, les uns grands, les autres petits, ceux-ci d'une vive couleur blanche, ceux-là grisâtres, ceux-là de couleur de briques, tantôt enfoncés dans un épais massif, tantôt fièrement perchés sur un sommet tout nu, mais tous, qu'ils soient établis à découvert ou qu'ils sortent à moitié du coin d'une futaie, rangés de façon à jouir du coup d'œil de la plaine et à se voir entre eux.

Parmi ces habitations, il y en avait une qui était connue, à l'époque où se passe notre histoire, sous le nom de Grande-Maison, et qui étendait ses bâtiments et ses plantations à l'entrée même d'un des vallons dont nous venons parlé. Autrefois sans doute manoir vaste mais simple, aujourd'hui c'était une brillante sénatorerie, une dotation impériale, concédée, à titre de récompense et d'indemnité, au vieux comte de Gurgy, diplomate renommé conquis sur le parti de l'émigration et rallié à la nouvelle cour.

En suivant un des chemins qui pénétraient dans la vallée, de chaque côté de la propriété du comte de Gurgy, et qui couraient à mi-côte le long des deux versants, on atteignait bientôt l'extrémité du parc, et l'on trouvait le vallon barré par une chaussée massive, qui joignait les deux chemins dont nous venons de parler, et qui formait la limite du parc de la Grande-Maison; mais là, de l'autre côté de cette barrière, et encore dans le parc, et dans le milieu de la vallée, commençait tout de suite un autre parc, sur lequel la vue plongeait avec délices à travers le quinconce de

peupliers échelonnés sur le penchant de la chaussée transversale. Celui-là était donc entièrement reclus, enseveli dans le frais défilé, et, comme le premier, il s'emparait sans façon de la place la plus belle, la plus centrale, la plus poétique. Au fond, tout au fond, rangé sur le versant de gauche, établi à grands frais sur un haut terrassement qui l'éloigne du sol humide, à demi avancé hors d'une immense touffe de grands arbres, comme une femme curieuse derrière un rideau, s'élevait un joli château, étroit mais élevé, simple mais pittoresque, aux toits rapides et pointus, assez gothique pour charmer au dehors, assez moderne pour plaire au dedans. On l'appelle Fierval.

Encore au-delà de Fierval, et presque à la naissance de la vallée, c'est-à-dire dans un espace moins profond, plus riant, plus retiré aussi, est assise une maisonnette entièrement moderne, et que l'on nomme l'Ermitage.

Celle-là est au beau milieu de la prairie, et qui s'élargit autour d'elle; un énorme groupe de platanes surgit devant elle, à sa gauche, et isolé sur la pelouse. Des deux côtés et derrière s'élevaient doucement à de faibles hauteurs les dernières et modestes pentes du vallon qui se rejoignent, et que couvrent entièrement de jeunes taillis, à la nuance tendre, aux émanations odorantes. La ferme est en arrière-plan, sous des noyers. Un ruisseau coule sur un des côtés du vallon, au pied des bois; de l'autre côté, un chemin sablé, une allée anglaise, bordée de peupliers, conduit à Fierval. En face de la maisonnette, au bout de la prairie, et adossés aux ombrages de Fierval, un moulin et un étang terminent la perspective et les dépendances de l'Ermitage, qui semble avoir relevé lui-même du domaine voisin. Tout cela est plein de calme, de silence, de lumière et de fraîcheur. C'est le sanctuaire de la vallée.

Telles étaient les trois habitations qui se partageaient l'empire de ce délicieux réduit, et qui s'y trouvaient réunies comme trois sœurs d'âges différents, de caractères spéciaux, de conditions inégales. La Grande-Maison appartenait, comme nous l'avons dit, au comte de Gurgy; Fierval et l'Ermitage étaient occupés depuis deux ans par lady Walton, qui n'est pas tout-à-fait une étrangère pour nous.

La calèche de nos voyageurs venait de s'arrêter au perron de Fierval, et ils étaient entrés dans le salon en faisant demander lady Walton. On était alors dans les premiers jours de mars. Les printemps de l'Empire étaient fidèles au calendrier, et déjà les prés et les bois se montraient tout revêtus d'une nuance verte, uniforme et tendre; le ciel était bleu, le soleil doux et pénétrant; les oiseaux chantaient; il était midi, et les fenêtres du salon étaient ouvertes à l'air tiède, aux émanations pures, aux riantes perspectives du dehors.

La châtelaine de Fierval profitait de ce beau temps pour se promener dans son parc; il fallut sonner la cloche pour l'avertir de la visite qui lui arrivait, et les deux étrangers eurent tout le loisir de se reconnaître et d'examiner les objets nouveaux qui les environnaient avant la venue de lady Walton. Or, le vieillard et sa compagne possédaient trop bien ce tact et

cette délicatesse qui sont le partage de la classe élevée dans tous les pays pour ne pas reconnaître autour d'eux les signes d'une véritable opulence et les habitudes d'un esprit distingué; mais, sous quelque dehors flatteur qu'ils eussent revêtu leur hôteesse inconnue, ce fut avec une véritable surprise qu'ils virent entrer la charmante jeune femme dont nous avons déjà dit deux mots à nos lecteurs. Un peu plus petite que notre chère Antonia, un peu moins jeune aussi, Caroline Walton était gracieuse et jolie comme la plus jolie, comme la plus gracieuse des Parisiennes, et fraîche et candide en même temps comme la plus heureuse des provinciales. Son teint était limpide, et son regard pur attestait la franchise et l'abandon d'une de ces âmes auxquelles il semble que le malheur n'oserait toucher.

Elle était vêtue d'une douillette de marcelline foncée comme on en portait alors, et de ses deux bras croisés sur sa poitrine elle maintenait un grand et beau cachemire blanc dont elle s'était enveloppée pour la promenade. Ses mains étaient gantées, mais sa tête était nue, et même les rafales d'avril, contre lesquelles son corps était si bien précautionné, avaient dérangé les boucles tombantes de ses cheveux châtains, disposés à l'anglaise, et qui étaient d'un lustre et d'une finesse admirables.

Elle vint au-devant de ses hôtes qui s'étaient levés à son approche et les aborda simplement, sans trop d'étonnement ni d'assurance. Mais Antonia n'était déjà plus disposée à cette indifférence polie qui facilite les premières relations. La grâce et la beauté de Caroline, de cette femme riche et peut-être libre qu'elle rencontrait là, dans le voisinage du baron de Gurgy, lui causait une tristesse involontaire. Ce fut donc avec beaucoup d'émotion qu'elle présenta à lady Walton la lettre qui lui était adressée, en lui disant d'un air timide:

— L'importance de cette lettre que nous vous apportons de bien loin, madame, vous expliquera la liberté que nous avons prise, mon père et moi, de...

— Mais, interrompit Caroline, sans vous connaître encore, je vous supplie de ne pas me parler ainsi... Vous êtes déjà la bienvenue.

Et, d'un geste tout aimable, elle leur fit signe de se rasseoir.

— C'est d'Espagne que vous venez, ajouta-t-elle, je le vois bien à votre accent, et puis je le devinerais à l'écriture de cette lettre... C'est mon frère... un officier d'état-major... un mauvais sujet... Vous permettez?...

Et elle détachait l'enveloppe.

— Votre frère, madame? dit Antonia en posant doucement la main sur le papier, comme pour l'empêcher de l'ouvrir... Votre frère?...

— Sans doute... le capitaine Mauvert. Ne vous a-t-il pas dit que lady Walton était sa sœur?... Aviez-vous peur que?...

— Nous ne connaissons pas celui qui a écrit, interrompit Tahiba en s'inclinant, et pour se conformer au plan de dissimulation qu'il avait cru devoir adopter en route, bien qu'Antonia ne se fût soumise qu'avec répugnance à l'idée de l'exécution.

— Comment! vous ne le connaissez pas?... Mais vous, mademoiselle?... ajouta-t-elle avec un petit sourire significatif, dont cependant il était im-

rebelles, si bien que les conservateurs eux-mêmes, désespérant de vaincre sur ce point les convictions nationales, ont pris le parti de paraître les partager. Le ministère a senti qu'il lui fallait faire l'abandon du traité de 1841 qui stipulait de plus que les traités précédents une certaine extension de zones; il a fait cette concession, et les conservateurs, dans un mesquin intérêt électoral, se sont vantés d'avoir obtenu ce refus de ratification.

Mais entre le principe des traités de 1831 et 1833, et celui du traité de 1841, il y a identité parfaite; car sous telle latitude aussi bien que sous telle autre un marin de la Grande-Bretagne, bien armé et entouré d'une double ellipse de canotiers, peut envoyer des boulets à un navire français pour l'obliger à venir à lui, peut menacer le personnel de ce navire et commettre impunément toutes sortes d'illégalités; sous tel ou tel degré, d'après les traités, il est loisible à un commandant anglais de parcourir les papiers de bord du bâtiment inspecté, de s'enquérir de ses voies et moyens de commerce, et d'en informer ses rivaux les Anglais. M. Wustemberg, député de Bordeaux, nous a édifiés là-dessus. Qu'on n'établisse donc pas une différence qui n'est qu'imaginaire entre les premiers traités et le dernier. Comme celui-ci, ceux de 1831 et 1833 sont anti-nationaux; nous disons plus, il serait imprudent de les sanctionner plus long-temps en les laissant subsister au nombre des conventions européennes. Nos marins ont le cœur ulcéré par les affronts qu'on leur prodigue, et que les autorisations signées Duperré qu'on leur exhibe ne rendent que plus poignantes; nos marins sentent de jour en jour plus de haine et plus de colère s'amasser en eux.

Entre les navires visités et les vaisseaux de guerre anglais la lutte n'est pas possible; mais un jour peut venir où un nouveau traité du 15 juillet se prépare et où ces haines fermentent et bouillonnent en même temps: ce jour-là il sera devenu presque impossible de négocier et de maintenir la paix, si notre marine rencontre sur quelque point de la Méditerranée ou de l'Atlantique ces insolents gendarmes de la mer, car alors le souvenir de toutes nos injures impunies fera refluer jusqu'au cœur le sang de nos braves matelots, et le choc aura lieu sans que la puissance de la discipline puisse intervenir.

C'est au ministère à peser ces considérations; c'est à lui de se rappeler les paroles de l'un des députés les plus dévoués au système, de M. Dupin, qui a prononcé pour la ratification des anciens traités le mot de mise en accusation.

M. Duchâtel est de retour et il a repris la direction de son département. Les journaux de Bordeaux rapportent qu'à son passage dans cette ville, M. le ministre de l'intérieur a reçu M. le président et MM. les membres de la chambre de commerce. Ces messieurs l'ont entretenu longuement des questions principales qui intéressent le commerce de Bordeaux, et notamment de celles des sucres, des vins, du tarif des Etats-Unis et des grandes voies de transport et de communication qu'il importerait de créer pour mettre Bordeaux en position d'avoir des rapports faciles et nombreux avec son bassin d'approvisionnement et de débouchés.

M. Duchâtel a écouté avec intérêt les réclamations des membres de la chambre de commerce. Il les a de nouveau assurés de l'intention formelle où est le gouvernement de présenter une loi sur les sucres à l'ouverture de la session, et de sa sollicitude pour tout ce qui regarde la situation des pays vignobles et pour les grands intérêts commerciaux et maritimes de la France.

Toutes les fois que MM. les ministres se trouvent en contact avec les populations, ils ne manquent pas de leur dire les choses les plus satisfaisantes et de leur faire les plus belles promesses; mais quand il leur faut se mettre à l'œuvre et réaliser ce qu'ils ont promis, c'est bien différent: ils sont alors impuissants à concilier les intérêts opposés, trop heureux encore quand la mauvaise volonté ne vient pas se joindre chez eux à l'impuissance.

M. le duc d'Anmale se mettra en route pour l'Algérie dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Depuis la mort de M. le duc d'Orléans, le mot d'ordre donné à toutes personnes de la cour est de dire à qui veut l'entendre que cette perte, cruelle pour la dynastie, est facile à réparer, et que M. le duc de Nemours est beaucoup plus fort que son frère: c'est l'expression qu'on emploie. Quand le duc d'Orléans vivait, les habitués du château faisaient peu d'attention à M. le duc de Nemours; toute l'admiration était réservée pour son frère, dont les panégyristes disaient, sans qu'on les pressât beaucoup, que M. le duc de Nemours était fort peu affable, et que sa taciturnité

n'était que le résultat d'une assez grande indigence de pensées. Aujourd'hui, nous le répétons, le langage des courtisans a changé, et, depuis que la tombe de Dreux s'est refermée, on exalte le futur régent aux dépens de son frère, qui avait, dit-on, un cerveau très-ordinaire, et qui aurait, par excès de bonté, laissé périliter le pouvoir dans ses mains.

#### BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 OCTOBRE.

Peu d'affaires avant l'ouverture. La rente était à 80 13, mais plutôt demandée qu'offerte, et elle a ouvert au parquet à 80 20. Dès les premières opérations du parquet, la rente a montré une tendance à la hausse qui s'est réalisée; le mouvement a été très-lent, mais il s'est prolongé jusqu'à la fin de la bourse, et la rente, après être montée à 80 33, a fermé au parquet à 80 50.

Dans la coulisse, elle est restée à 80 33, mais offerte. Cinq 0/0, 118 90. — Quatre et demi 0/0, 103 50. — Quatre 0/0, 101 25. — Trois 0/0, 80 05. — Banque, 5285 00. — Obligations de Paris, 1285 00. — Naples, 108 20. — Dette active d'Espagne, 21 5/8. — Etats-Romains, 106 0 0. — Cinq 0/0 belge, 103 3/4. — Trois 0/0 belge, 71 10. — Banque belge, 785 50. — Caisse Lafitte, 1040 00, 5045 00. — Emprunt de 1841, 0000 00.

#### Nous lisons dans la Gazette des Tribunaux :

« On s'entretenait ces jours derniers au Palais d'un grave accident arrivé à M. le premier président qui est allé passer les vacances dans une terre qu'il possède en Bourgogne. En voulant aller visiter des prairies, M. Séguier avait mis des sabots pardessus ses souliers, précaution rendue nécessaire par les longues pluies qui avaient détrempé le sol; son pied, non habitué à cette chaussure, tourna dans un sillon, et il se cassa le péroné, petit os de la jambe, près de la cheville, et se foula en outre le pied.

« Un exprès partit aussitôt pour Paris, afin de prévenir et d'amener M. Blandin, chirurgien de l'Hôtel-Dieu. »

#### AFRIQUE FRANÇAISE.

##### RAPPORT DE M. LE GÉNÉRAL CHANGARNIER.

Au bivouac de Souk-el-Sebt des Beni-Chaïb, le 21 septembre.

Par ma dernière lettre datée de Halaya, sur l'Oued-Fodda intérieur, je vous annonçais l'intention de revenir à Milianah, en décrivant un cercle que je serais toujours maître d'abréger, mais qui, dans mes idées d'alors, devait traverser une partie du territoire de l'aghalik du sud, où l'autorité d'Amen-ben-Ferrath était fort compromise.

Nous ne nous sommes jamais dissimulé que cet aghalik, placé en dehors de la seconde chaîne de l'Atlas, occupé par des populations turbulentes, fort indociles au joug d'Abd-el-Kader lorsqu'il exerçait un pouvoir régulier, et n'écoutant maintenant sa voix que dans l'espoir de piller les tribus sérieusement soumises à la France, serait long-temps encore une possession onéreuse et très-contestée. Il est cependant de notre intérêt de ne pas abandonner les ressources de ce pays à la domination de l'émir, comme il est de notre honneur de protéger les tribus compromises pour notre cause. L'agha Amen-ben-Ferrath me déclarait que si je rentrais à Milianah sans visiter son pays, il allait immédiatement chercher sa famille pour s'exiler dans la vallée du Chélif ou même dans la Mitidja.

La fuite de ce chef aurait eu des conséquences bien fâcheuses. Une lettre du caïd des Ouled-Belal, reçue le 18, m'annonçait des troubles sérieux et réclamait ma présence. Dans la soirée du même jour, les Chouchouan et les Beni-Bou-Atab m'envoyèrent les chevaux de soumission. Ces tribus occupent l'intervalle qui me séparait des plaines déjà connues du sud, et tous les aghas m'assurant que nous ne recevions pas un coup de fusil sur la route, je n'hésitai plus à donner à Ben-Ferrath une satisfaction dont le refus semblait devoir amener dans nos affaires une complication fort grave.

Bien que j'aie déjà traité ce sujet dans mes précédentes lettres, je ne dois pas omettre de vous dire qu'avec le secours de nos petits moulins et le produit de nos razzias du 12 et du 15, j'avais porté au-delà de 30 jours la durée de nos approvisionnements.

Le 19, je me mis en marche au point du jour. Nous franchîmes une chaîne de colline boisées, contournées par l'Oued-Fodda, sur lequel nous avions bivouaqué, et retombant sur ce ruisseau, qui change plusieurs fois de nom, pour ne plus le quitter jusqu'au 21, nous fîmes au Khammis une grande halte, de huit à dix heures et demie du matin. Quelques coups de fusil avaient été tirés à l'arrière-garde.

Sur la fin de la grande halte, de fortes colonnes de Kabyles, mêlés d'un assez grand nombre de cavaliers, vinrent couronner les hauteurs à notre droite, et je commençai à croire à la possibilité d'un combat sérieux. Cependant je suis trop sincère pour ne pas avouer que j'ignorais encore combien j'avais été trompé sur les dispositions de cette partie de la province d'Oran, voisine de notre flanc droit, et l'effet probable de la sortie des colonies de Mostaganem et de Mascara.

A dix heures et demie nous reprîmes notre marche en remontant la vallée dont la largeur varie de soixante à deux cents mètres et présente une route bien ouverte, facile, mais constamment encadrée entre deux chaînes de montagnes abruptes, ravines, coupées par de nombreuses anfractuosités, où des Kabyles seuls peuvent trouver quelques passages ex-

trêmement difficiles même pour eux. A peine la colonne était-elle ébranlée, que des hauteurs à notre droite partit une fusillade, prélude d'un combat des plus vifs, mais sur l'issue duquel des troupes comme les nôtres ne pouvaient pas avoir d'inquiétude.

L'ennemi, très-nombreux dès le début, et recevant sans cesse de nouveaux renforts, nous attaqua avec environ 4,000 hommes. Les Kabyles, montrèrent beaucoup d'audace et d'acharnement, et s'engagèrent souvent corps à corps avec notre arrière-garde. Jamais nos troupes n'ont combattu avec plus de solidité, de vigueur et d'intelligence de la guerre de montagnes. Tous les postes les plus propres à protéger notre marche furent occupés avec discernement et évacués avec calme. Les passages les plus difficiles furent facilement franchis. Toutes les haltes nécessaires au repos du soldat furent faites à couvert du feu de l'ennemi, et celui-ci ne commit pas une faute qu'elle ne fût immédiatement punie.

Vers midi, il se hasarda à descendre dans la vallée et sur les pentes accessibles. Cinquante chasseurs à cheval, commandés par le capitaine Le-desquelles marchaient M. le colonel Cavaignac et M. le commandant Foley, les chargèrent avec le plus grand succès. Vingt cadavres restèrent sur le terrain. Plusieurs autres furent atteints à distance par la fusillade. Ce mouvement, où nous ne perdîmes pas un soldat, coûta la vie à un brave officier, M. le lieutenant d'état-major Laplanche.

Cinq fois dans le reste de la journée l'ennemi fournit à l'arrière-garde la possibilité de l'attaquer sur des terrains favorables, et toutes ces occasions, saisies avec autant de précision que de vigueur, coûtèrent la vie à un grand nombre de Kabyles. Le dernier de ces engagements, auquel M. le lieutenant Jeanningros, avec un détachement de zouaves, auquel M. le principal, eut lieu à trois heures, et, dès ce moment, la fusillade se ralentit pour cesser bientôt tout-à-fait. A cinq heures, l'arrière-garde arriva au bivouac de Mahallis, et je n'eus qu'à approuver les dispositions prises pour l'établissement du camp par M. le lieutenant-colonel Morris, commandant la tête de colonne.

Cette journée, si honorable pour nos braves soldats, nous a coûté des pertes bien sensibles. Sur vingt-deux tués, nous comptons cinq officiers: M. Laplanche, lieutenant d'état-major, détaché au corps des zouaves; Sébastiani, lieutenant au même corps; Ricot et Vallier, lieutenants au 6<sup>e</sup> bataillon de chasseurs d'Orléans, et de Nantes, sous-lieutenant au 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs d'Afrique.

MM. Paër, Frèche, Corréard et Guyot, capitaines; Royer et Montand, lieutenants aux corps des zouaves; de Ribens, capitaine; Martin et Roufiat, sous-lieutenants au 6<sup>e</sup> bataillon de chasseurs d'Orléans, et Lacoste, capitaine au 26<sup>e</sup> de ligne, furent blessés.

Quatre-vingt-quatre sous-officiers et soldats furent pansés à l'ambulance; quinze autres, très-légèrement atteints, furent traités dans les différents corps.

Le 20 au matin, je fis occuper de bonne heure quelques points importants. Mais la colonne ne s'ébranla qu'au grand jour, et bien que, pendant les trois premières heures de notre marche, la route présentât à l'ennemi les mêmes avantages que la veille, les Kabyles, fatigués, rebutés par les pertes énormes qu'ils avaient éprouvées, nous laissèrent tranquillement évacuer le bivouac. Le plus grand nombre d'entre eux s'était décidé à la retraite. Quatre cents à peine s'étant mis à notre poursuite commencèrent à sept heures du matin une fusillade à longue portée. Ayant reçu quelques renforts à huit heures, ils se rapprochèrent et fournirent à 150 chasseurs à cheval, commandés par M. le lieutenant-colonel Morris, l'occasion de les charger avec beaucoup de succès. Nous arrivâmes sans être inquiétés à Karoubah, où nous fîmes une longue halte.

Nous recommençâmes à avancer à dix heures du matin sans être suivis; mais, à droite, l'ennemi ayant montré quelques centaines d'hommes sur des pentes d'un accès assez facile, je lançai la cavalerie, bravement commandée par le lieutenant-colonel Morris, et elle en sabra vingt-cinq. Quelques hommes furent tués par le fusil, entre autres un officier d'infanterie régulière. Ce fut là notre dernier engagement.

Après une halte nécessaire pour recueillir les armes abandonnées par l'ennemi, nous nous mîmes en marche sans plus apercevoir un seul Kabyle à l'horizon. Nous étions au bivouac, à Souk-el-Sebt des Beni-Chaïb, à une heure après midi. Cette journée nous a coûté trois tués, entre autres M. le capitaine Magagnos, du corps des zouaves, M. le capitaine Bastide, du 4<sup>e</sup> régiment de chasseurs, et huit soldats de divers corps ont été blessés.

Il me reste, mon général, à remplir une tâche difficile, celle de vous signaler les officiers, sous-officiers et soldats qui ont le plus particulièrement mérité vos éloges; car la conduite de tous a été parfaite. L'infanterie et la cavalerie ont bien rempli le rôle qui leur appartient véritablement, et, en se prêtant un mutuel appui, elles ont signalé, par des avantages décisifs, un combat long et meurtrier. Cependant M. le colonel Cavaignac, constamment en tête de l'arrière-garde, MM. les commandants Forey, Troude et de Gardens, qui ont tour-à-tour pris une part considérable au combat, et M. le lieutenant-colonel Morris, commandant la cavalerie, me semblent avoir droit à une mention spéciale. Ils m'ont signalé comme ayant rendu des services hors ligne: dans les zouaves, M. le lieutenant Jeanningros, le chirurgien aide-major Calmel, les sergents Barraux et Destouches, et le caporal Cazal: dans le 6<sup>e</sup> bataillon de chasseurs d'Orléans, M. le capitaine de Ribens, MM. Rachon, chirurgien aide-major; Roufiat, sous-lieutenant;

possible de se fâcher.

— Ma fille n'a jamais vu votre frère, madame.

— Est-il possible? Mais alors comment se fait-il?...

— De grâce, madame, dit Antonia, puisque l'auteur de cette lettre est votre frère, ne la lisez pas de suite... Vous êtes si gaie, si heureuse...

— Que voulez-vous dire?... Un malheur?... Oh! je veux savoir...

— Laissez-nous vous expliquer, madame, dit Tahiba, comment cette mission nous a été imposée; cela vous rendra moins saisissante la lecture de cette lettre, en vous révélant d'avance ce qu'elle peut contenir.

— Et cela vous fera comprendre aussi, ajouta Antonia qui s'habitua à son rôle, comment nous sommes étrangers à celui qui l'a écrite.

— Parlez, parlez, dit-elle avec précipitation.

Le Caraïbe lui raconta l'aventure bizarre qui avait changé la direction de leur voyage. La parole grave du vieillard, sa physionomie imposante, le caractère d'honneur, de sincérité, de digne assurance qui régnait dans son regard et dans toute sa personne ne permirent plus à lady Walton de douter ni de soupçonner; elle se repentit de la témérité de ses premiers jugements et demeura convaincu que ses hôtes étaient tout simplement d'honnêtes étrangers, détournés de leur route par ce singulier accident, et dont la scrupuleuse obéissance prouvait une candeur et une bonne foi dignes des temps antiques. Elle dut leur en savoir gré, surtout lorsque le vieux narrateur prononça le mot de prisonnier de guerre; mais sa première impression fut tout entière d'alarme et de douleur.

— Prisonnier de guerre! s'écria-t-elle; lui, mon pauvre frère! Oh! mon Dieu!... Et chez ces vilains Espagnols!... Oh pardon! pardon! dit-elle en se retenant.

Mais l'Indien et Antonia se contentèrent de sourire tristement.

— Si ce n'était que cela!... reprit doucement cette dernière.

— Comment?... Que voulez-vous dire?... Où est-il donc?

— A Cabrera, Madame, répondit la jeune fille d'une voix tremblante et en baissant les yeux, persuadée que ce seul nom devait tout exprimer.

— Qu'est-ce que c'est que ça, Cabrera? demanda naïvement lady Walton. C'est une forteresse, une prison, un bagne, un vilain endroit, dites, mademoiselle?

— C'est un tombeau, Madame, dit la voix solennelle de Tahiba.

Caroline frissonna et se leva toute pâle.

— Pas toujours, se hâta de reprendre Antonia en se levant aussi; mais un lieu terrible, un rocher désert, une île funeste, où l'on entasse les malheureux Français, où ils meurent de faim et de misère, si l'on ne se hâte de les délivrer, et cela est difficile, car il n'aborde à Cabrera que des vaisseaux anglais qui viennent y jeter de nouvelles victimes.

— Des vaisseaux anglais, dites-vous?

Et Caroline répéta d'un air rêveur:

— Des vaisseaux anglais...

Puis, s'approchant de la fenêtre, elle se mit à parcourir la lettre de son frère.

— C'est cela, se disait-elle tout en lisant, il a eu la même pensée que

moi... Le moyen est sûr... il sera sauvé... Trois semaines, et il est sauvé... Des vaisseaux anglais... Que vois-je! s'écria-t-elle tout-à-coup en lisant avec plus d'attention, il n'est pas seul?

— Non, Madame, interrompit le vieillard; deux prisonniers...

— Nous pensions que l'autre vous était étranger, ajouta Antonia dont le cœur battait en provoquant ainsi la révélation qu'elle craignait le plus.

— Etranger! lui... s'écria étourdiement lady Walton.

Mais elle se contint, et l'anxiété d'Antonia ne fut que plus vive, bien que ses alarmes devinssent plus fondées.

— Je connais beaucoup M. de Gurgy, continua Caroline avec une certaine contrainte, c'est l'ami de mon frère...

— Il se nomme M. de Gurgy? dit le Caraïbe, plus prompt à se mettre sur ses gardes que sa compagne troublée.

— Oui, répliqua lady Walton avec des yeux étonnés.

Puis, se reprenant:

— Ah! mon Dieu, que je suis folle! Il est bien vrai que vous ne pouviez pas le savoir. Je ne sais pourquoi je veux absolument que vous les ayez vus et connus tous deux en Espagne.

— C'est que, dit en souriant Tahiba, tous ne sommes pas tout-à-fait d'Espagne.

— Ah!...

— Non, Madame; la seniorita est d'origine espagnole, mais créole de Saint-Domingue et orpheline.

— Pauvre demoiselle! s'écria la bonne et vive Caroline en saisissant affectueusement les deux mains d'Antonia... Ainsi, Monsieur, vous n'êtes pas son père?

— Milady n'a pas fait attention à ma couleur, répondit le vieillard; je ne suis que le successeur de son père, le dépositaire de ses volontés suprêmes, son dernier confident, son dernier ami, le père adoptif de la seniora.

— Oh! c'est bien, cela, Monsieur... et j'aime beaucoup votre couleur, je vous assure!

Puis, se tournant vers Antonia, et entièrement rassurée:

— Je veux, dit-elle, connaître toute votre histoire. Il est étrange que, riche, jolie ou plutôt belle comme vous l'êtes, vous ne soyez par mariée; il doit y avoir là-dessous quelque noble et intéressant mystère.

— Il y a presque un roman, dit Tahiba; mais c'est long.

— Tant mieux! Vous êtes las du voyage, vous avez besoin de repos, de société... c'est une chose décidée, vous restez à Fierval; vous êtes mes hôtes, mes amis, si vous le voulez, et je termine seule ce que vous avez si noblement commencé... En attendant, nous ferons plus ample connaissance, et je crois que j'y gagnerai plus que vous.

L'instant était venu pour Antonia d'éclaircir un doute terrible et de prendre une résolution importante; elle dit en tremblant:

— Vous, Madame, nous vous connaissons presque déjà; mais lord Walton...

Caroline la regarda d'un air stupéfait; puis, souriant tristement:

— Lord Walton est mort depuis deux ans, mon enfant... Je n'ai pas

deux idées de suite; il me semble toujours qu'on doit savoir tout ce qui me concerne.

Le coup était porté.

— Je reste!... Oh! je reste! pensa la créole.

— Eh bien! acceptez-vous? demanda l'engageante veuve à Tahiba.

— Mais, Madame... dit le malin vieillard en feignant d'hésiter et en regardant Antonia, qui lui répondait des yeux par un signe impératif.

— Nous ne pouvons consentir... disait-il encore.

— A rester avec moi? dit Caroline en riant; mais, Monsieur, c'est un devoir pour vous. Puisque je me charge de finir ce que vous avez commencé... que j'ai un projet inflexible... que j'en ai plus d'un peut-être... ne faut-il pas que vous attendiez ici ceux dont vous avez entrepris la délivrance? Songez que je suis votre ôtage, que c'est moi qui suis chez vous; il faut l'entendre comme cela...

— Que de bonté, Madame! dit enfin le Caraïbe désarmé.

— Que de grâce! que d'amabilité! pensa la triste Antonia.

— D'ailleurs, tenez, ajouta lady Walton, il me semble que je vous aime déjà, et pourtant je ne sais pas même votre nom.

— Je me nomme Tahiba, répartit le Caraïbe; mais le père de la seniora était le marquis de...

— Cela importe peu, interrompit Antonia...

— Sans doute, et c'est m'offenser, Monsieur Tahiba, que d'entrer dès aujourd'hui dans aucun détail; vous ferez mieux de m'apprendre aussi le nom de votre fille. Il me tarde de l'appeler tout simplement...

— Antonia, Madame, dit avec modestie la belle étrangère.

— Antonia? répéta affectueusement la jeune et caressante châtelaine, c'est délicieux... comme une amie... comme il me tarde aussi de m'entendre appeler Caroline... Le voulez-vous, Antonia?

— Je n'oserais pas aussi vite, dit celle-ci en souriant et en rougissant.

— Sans doute, sans doute, grondez-moi, faites-moi la leçon... Je suis bien prompte, bien familière... mais d'abord je suis femme, moi, dit-elle en inclinant la tête d'un petit air plaisamment important, et puis je ne suis pas comme cela avec tout le monde. Vous ne comprenez donc pas quel service vous me rendez? vous ne voyez pas que votre action que vous révèle tous les deux, que votre présence ici suffit pour vous faire apprécier?...

— Nous n'avons pas eu grand mérite à faire cela, Madame, dit Tahiba; nous quitions l'Espagne; nous voyagions au hasard, sans direction arrêtée; nous cherchions une retraite paisible.

— C'est une raison de plus pour vous arrêter à Fierval, et je suis heureuse de savoir que je ne vous détourne d'aucun but; autant ici qu'ailleurs...

— Oh! bien mieux qu'ailleurs! ne put s'empêcher de dire Antonia.

— Voilà une bonne parole! répliqua lady Walton en lui tendant la main.

Allez, Monsieur, ajouta-t-elle en s'adressant à Tahiba, allez bien vite congédier votre postillon.

MAURICE SAINT-AGUET. (Commerce.)

(La suite au prochain numéro.)

Le jeudi 6 du courant, à la Guillotière, sur le cours Bourbon, un homme d'une quarantaine d'années environ a reçu en sortant d'un cabaret, entre onze heures et minuit, un coup de couteau ou de stylet au-dessous de la poitrine, sur le côté gauche. Transporté au corps-de-garde où il a reçu les premiers soins que réclamait sa position, ce malheureux a été ensuite dirigé sur l'Hôtel-Dieu.

On nous rapporte que l'instrument avait pénétré à une telle profondeur qu'une partie du travail de la respiration s'opérait par la blessure au moment où elle a reçu les premiers appareils. On nous rapporte également qu'un homme présumé coupable de cet attentat a été arrêté.

Sous l'ancienne administration, il avait été question d'établir à la Guillotière un service de surveillants de nuit; malheureusement aucune suite n'a été donnée à une pensée bonne et utile, et ce service, devenu aujourd'hui d'une impérieuse nécessité, est encore à créer.

Fatiguées du travail de la journée, la gendarmerie et la police de la Guillotière rentrent au logis immédiatement après onze heures du soir. Il est bien évident que l'on ne peut exiger des uns et des autres un service au-dessus de la force humaine; mais il n'en est pas moins vrai que la commune de la Guillotière, devenue aujourd'hui si considérable et qui porte dans son sein certaines portions de populations des plus inquiétantes, est pour ainsi dire livrée toute la nuit à la merci des malfaiteurs.

Il est temps de mettre un terme à un état de choses qui compromet gravement et de plus en plus la sécurité et l'ordre; l'autorité municipale doit le comprendre et se hâter d'y porter remède.

— On lit dans le *Courrier de Lyon* :

« Nous ne saurions trop engager l'autorité locale à exercer la plus active surveillance sur un certain nombre de ces petites virtuoses nomades qui vont courant de café en café charmer les oreilles des consommateurs. Si ce qu'on nous rapporte est vrai, quelques unes de ces petites Malibrans, qui ont plusieurs cordes à leur guitare, se livrent avec le cynisme le plus effronté à un métier placé de tout temps sous la surveillance de la police et que celle-ci semble leur laisser exercer *coram populo*. »

— Il a été trouvé sur la voie publique une pièce ourdie en chaînettes, organsin noir, pour velours. La personne à qui cette pièce appartient peut la réclamer à l'Hôtel-de-Ville, dans les bureaux de M. Rion, commissaire de police.

On peut également réclamer dans les mêmes bureaux un passeport, un congé et un certificat de bonne conduite qui ont été trouvés également sur la voie publique.

— L'été que nous venons de traverser datera dans les souvenirs des hommes par l'excessive chaleur de la température. Voici le tableau des divers degrés de chaleur indiqués par le thermomètre centigrade pendant les mois de mai, juin, juillet, août et septembre (jusqu'au 20) de l'année 1842 :

Mois	maximum	22° 5	minimum	8°	moyenne	15° 5
Mai	—	30°	—	9° 5	—	19° 7
Juin	—	25°	—	10°	—	17° 7
Juillet	—	30° 6	—	11° 3	—	20° 9
Août	—	25° 2	—	8° 5	—	16° 8
Septembre	—		—		—	

DÉPARTEMENTS.

De sieur Ennemond Durand, cultivateur à Estrablin (Isère), revenant le soir de Vienne où il avait transporté quelques denrées, s'était, selon la funeste habitude des gens de la campagne, profondément endormi sur sa voiture. Renversé par un cahot pendant son sommeil, il est tombé sous les roues et a été écrasé. Quand on l'a relevé, il était mort.

Cet homme laisse, dit-on, une nombreuse famille dont il était le soutien.

— Une femme jusqu'ici inconnue, et que l'on suppose être de Saint-Just-Chaleyssin (Isère), a été trouvée mourante de faim et de misère dans la rue de Pont-l'Évêque, à Vienne. Malgré les soins qui lui ont été immédiatement prodigués à l'hôpital, elle a succombé quelques heures après.

Cette malheureuse femme, âgée de cinquante ans, n'avait ni bas ni souliers. On rapporte, mais nous ne pouvons le croire, qu'elle a été abandonnée par son fils, qui, pour s'en débarrasser, l'aurait laissée en cet endroit où elle a trouvé la mort.

La justice informe.

— Les communes de Saint-Étienne, de Saint-Geoire, de Brezin et surtout celle de Marcellolle (Isère), ont beaucoup souffert des pluies abondantes tombées dimanche et lundi de la semaine passée : on parle de vingt-trois maisons renversées par les eaux.

— Plusieurs enfants de Vienne, déjà repris de justice pour malfaiteurs et vols, étaient entrés le 2 de ce mois dans une vigne, où ils exerçaient leurs rapines. Le propriétaire, les ayant surpris, lâcha sur eux un coup de fusil. La charge atteignit aux jambes un de ces enfants qui resta sur le coup.

Transporté, par les soins de la police, à l'hospice de Vienne, il y a reçu les premiers soins que réclamait son état.

Nouvelles Diverses.

Mardi, vers dix heures du matin, le quartier de la place Cadet, à Paris, était en rumeur : un homme, dans un transport de jalousie, venait de précipiter sa maîtresse par la fenêtre du troisième étage d'une maison de la rue Montholon. La pauvre femme a été assez heureuse pour n'avoir qu'une fracture au bras. Quant à l'auteur de cette tentative, il a été arrêté.

— Un terrible accident est arrivé lundi matin, rue des Jeûneurs, à Paris. A neuf heures, une cheminée est tombée, et les pierres sont venues frapper deux ouvriers maçons. L'un d'eux est mort à l'instant; le second, qui donnait encore quelques signes de vie, a été conduit à l'hospice Saint-Louis par les soins du commissaire de police et de deux médecins accourus à la nouvelle de ce triste événement. Le malheureux ouvrier qui a été tué laisse sans ressource une veuve et trois enfants.

— Lundi, à Paris, la rue Laffitte a été témoin d'un crime commis en plein jour et par un motif qui paraît devoir être attribué à la jalousie. Une femme de chambre habitant la maison n° 35 a reçu d'une autre femme, également en condition, plusieurs coups de couteau qui ont fait des blessures très-graves et qui donnent de vives inquiétudes. L'auteur de ce crime a été placé sous la main de la justice.

— Un échafaudage presque aussi haut que la colonne Vendôme se fait remarquer de loin, au centre de la principale cour de l'abbatoy de Grenelle, au-dessus de la source artésienne. Déjà un long tube de tôle, partant du niveau du sol et s'élevant à trente-trois mètres dans l'intérieur de l'échafaudage, vient d'être posé. Au sommet de cet échafaudage, on va placer un bassin pour recevoir l'eau à sa chute par l'orifice supérieur du tube; puis, de ce bassin jusqu'au sol, on va aussi disposer un second tube pour la décharge des eaux dans l'aqueduc d'écoulement. Enfin, du bas en haut de cet échafaudage, M. Mulot fait construire un escalier à paliers, afin de faciliter aux savants l'accès du nouvel orifice, au sommet de l'échafaudage, pour y faire telles expériences qu'ils jugeront convenables. Sous peu de jours, l'appareil de M. Mulot sera terminé. Jusqu'à ce moment, l'entrée dans l'enceinte de la source est interdite.

relever les digues du Grand-Camp, près de Lyon, et de l'Abattoir, près de Beauchastel. On a aussi relevé quelques murs de soutènement pour rétablir certaines communications indispensables; mais aucun plan de défense ou d'amélioration uniforme n'a été suivi. En vain avons-nous cent fois élevé la voix pour démontrer la haute importance commerciale du Rhône, énumérer les mille perturbations fâcheuses causées à son lit par les crues terribles de 1840, et enfin signaler au gouvernement les quelques travaux indispensables, faciles et peu coûteux qui pouvaient diminuer les pertes immenses que cet état de choses faisait journellement éprouver au trésor public, aux compagnies de navigation en particulier, à l'industrie et au commerce en général. Nos plaintes sont restées sans écho, nos réclamations et nos conseils sans résultat. Au contraire, le Rhône a été depuis lors plus négligé que jamais. Les eaux de 1840 ont emporté ou fortement endommagé les ouvrages de défense construits sur ses deux rives, et personne ne s'est occupé de les relever. Le lit du fleuve est devenu si difficile que la moitié de l'année les bateaux à vapeur se voient forcés de suspendre leur service à chaque petite variation du niveau des eaux, tantôt à cause du peu d'élevation des ponts après la moindre crue, tantôt à cause des bas-fonds qu'ils rencontrent à chaque pas après quelques jours de sécheresse.

Le Rhône, deux fois débordé, est resté livré à lui-même. Les malheurs qui en sont résultés ne pourront de long-temps être complètement réparés. L'inondation de 1841 a couvert et augmenté encore les ruines amoncelées par l'inondation de l'année d'avant, et en même temps que les propriétaires riverains voyaient le fleuve emporter leurs récoltes et dévaster leurs champs, les compagnies de bateaux à vapeur étaient forcées de suspendre leur service, de transporter à perte marchandises et voyageurs, et même de déposer leur bilan.

Et pourtant les travaux à faire pour prévenir tant de désastres n'étaient ni des plus difficiles ni des plus coûteux. Il s'agissait tout simplement d'abord de réparer les quelques pieds de digues surmontés ou emportés par la première inondation, et ensuite d'enlever avec des dragues les graviers et les sables qui sur divers points forment obstacle à la navigation du fleuve. Plus tard, lorsqu'on aurait eu devant soi du temps et de l'argent, on se serait occupé de relever plusieurs ponts beaucoup trop bas et qui gênent la navigation à vapeur peut-être autant que les amas de graviers et les bas-fonds.

M. le ministre des travaux publics pourra vérifier lui-même l'exactitude de nos assertions. Nous regrettons toutefois qu'il n'ait pas fait son voyage deux mois plus tôt et avant l'arrivée des fortes eaux. Il aurait pu s'assurer alors que, malgré l'admirable construction de nos bateaux à vapeur, qui, armés de puissantes machines et chargés de poids énormes, tirent à peine 22 centimètres, ils ne peuvent franchir certains passages qu'en diminuant de beaucoup leur chargement, ou, ce qui est pire, en s'exposant journellement aux plus grands dangers.

À la hauteur de Pierre-Bénite, en partant de Lyon, le Rhône forme trois branches, et notre bateau à vapeur est forcé de prendre la plus étroite et la plus difficile. Des bancs de sable et des atterrissements rendent impraticables les deux autres; mais on pourrait facilement les réunir à la troisième au moyen de quelques épis.

À la Tour, un peu plus bas, il n'y a plus que deux branches : l'une est impraticable, l'autre est périlleuse même avec les eaux moyennes.

Aux abords de Givors, en amont et en aval, le fleuve est partout difficile. Vingt fois, l'an passé, les bateaux à vapeur sont restés là sur le gravier, attendant l'amarre de remorque d'une compagnie rivale, qui ne la donnait pas toujours au premier appel. Chasse, Luire et le Puy sont les endroits les plus dangereux.

À la hauteur de Chimose et d'Ampuis, près Condrieu, un peu au-dessous de Vienne, à Limony et à Saint-Pierre-de-Bœuf, le cours du fleuve n'est pas très-mauvais. Le passage est assez facile pour les bateaux à vapeur; mais les eaux ont détruit les chemins de halage.

À Serrières et aux Sablons, nous voyons encore partout les traces des terribles inondations de 1840 et 1841. La première surprit tout le monde; mais la seconde, qu'avait-on fait pour s'y opposer? Rien; et si dans quelques jours le Rhône s'élève de quelques centimètres seulement plus haut que le 27 du mois dernier, les malheureux habitants de ce pauvre village subiront en 1842 une troisième inondation, sans que l'administration des ponts et chaussées ait seulement tendu l'oreille pour écouter leurs justes doléances et leurs réclamations.

De Serrières jusqu'à Servas le Rhône est un beau canal que les moindres travaux rendraient parfaitement sûr. Mais à Servas se trouvent quelques rochers contre lesquels se sont souvent perdus des bateaux. Dans un plan de régularisation du lit du fleuve on doit nécessairement comprendre le bris de ces dangereuses roches.

À Tournon, c'est à peine si notre bateau trouve assez d'eau pour passer, et une secousse désagréable pourrait interrompre la contemplation de M. Teste. Il y a un mois à peine, il y avait tout au plus 28 pouces d'eau en cet endroit, et plus d'un capitaine l'a mesuré avec la quille même du bateau qui lui était confié. Un dragage de quelques heures suffirait pour faire disparaître ce dangereux bas-fond.

À l'île de Mauve, le Rhône, divisé en deux branches, n'est pas navigable sur la plus large et devient si étroit sur l'autre que des travaux sont indispensables, soit pour élargir celle-ci, soit pour les réunir toutes deux au moyen d'épis et de digues.

À Châteaubourg, au confluent de l'Isère, le passage est assez difficile: il y a là une barre qui force à longer la rive droite. Quelques travaux ont été faits pendant les deux dernières années; mais, comme pour apprendre que l'amélioration du lit du Rhône ne doit se faire que sur un plan général et simultané, les dernières crues ont détruit à peu près ce qu'on avait fait jusqu'ici.

À Turzon, de grosses pierres, des rochers arrachés aux rives encombrant le lit du fleuve. Ils peuvent devenir funestes, surtout à ces hardis capitaines et patrons qui remontent le Rhône même pendant la nuit. Ce serait si facile de les enlever, qu'en vérité on ne comprend pas comment ils ont pu rester là plusieurs années.

À l'ancienne Paillière, ce sont encore des rochers; mais cette fois ils reposent sur une couche de graviers qui laisse à peine au fleuve une trentaine de pouces d'eau.

Le Rhône devient plus difficile et plus dangereux à mesure que ses eaux augmentent. Les îlots se multiplient devant elles comme pour les empêcher de rouler aussi rapidement. Entre Beauchastel et Baix on en compte 14. Les pilotes des bateaux à vapeur choisissent quelquefois leur route au milieu de trois, quatre ou cinq branches, qui, réunies par des travaux plus ou moins importants, feraient de notre Rhône le plus magnifique cours d'eau. Les abords de Lacours, Baraquette et Bergerette sont surtout difficiles. Les digues de Beauchastel et de Chambracasse, renversées en 1840, sont exactement comme le Rhône les a laissées en se retirant.

De Rochemaure à Viviers et au Pont-Saint-Esprit le fleuve est de plus en plus difficile. Il se partage en une innombrable quantité d'îlots, d'îles et de bras. Il occupe une grande largeur, et les eaux, se divisant à l'infini, ne présentent presque nulle part la profondeur rigoureusement nécessaire à la navigation à vapeur. Le dragage ne serait ici qu'un remède provisoire. Ce sont de grands travaux, des digues, des épis insubmersibles qu'il faut construire. L'intérêt du commerce et des riverains l'exige également. En réunissant les eaux en un seul bras, on ferait disparaître tout accident de navigation et on rendrait à l'agriculture des plaines immenses et très-fertiles.

Aux abords d'Avignon, en amont et en aval, depuis Caderousse jusqu'à l'île de la Barthalasse, et de là jusqu'à la Saugeans, au-dessous de Beauchastel, les inondations ont été si considérables, de si épouvantables désastres menaçaient les habitants, qu'il a bien fallu aider à y porter remède et à essayer de les préserver. Des digues emportées ont été relevées, et de grands travaux de défense sont encore en exécution. Mais tout cela est peu de chose, tout cela sera renversé à la première forte crue.

Resserrer le Rhône de manière à ce que sur toute son étendue navigable il ne présente qu'un seul lit : construire, dans les endroits les plus exposés aux inondations, les travaux d'art jugés nécessaires par les hommes spéciaux; procurer partout un tirant d'eau de deux mètres au moins au plus bas étiage, et enfin exhausser les divers ponts qui arrêtent la navigation pendant les hautes eaux, voilà ce qu'il y a à faire pour rendre le Rhône la plus belle voie navigable de l'Europe, le complément indispensable et forcé de la grande ligne de communication qui unira bientôt l'Océan et la Méditerranée, l'Orient et l'Occident par Paris, Lyon, Marseille et Alexandrie.

caporal; Canaud, chasseur; Couet, chasseur, et Brunet, clairon; dans le 26<sup>e</sup> de ligne, M. le capitaine de Lacoste, le sergent Meunier et le caporal Marsiani; dans le détachement de Millanah, M. le sous-lieutenant Robinet; dans la cavalerie, MM. de Signy, capitaine au 1<sup>er</sup> de chasseurs; Grégoire, lieutenant, et Vialar, maréchal-des-logis au même régiment; M. Lecieux, lieutenant, et M. Guénard, sous-lieutenant; Saint, chasseur au même régiment.

MM. les officiers de santé et le train des équipages, commandé par M. Gats, ont montré leur dévouement ordinaire en relevant et en pansant les blessés au milieu du feu le plus vif. *Signé CHANGARNIER.*

— On nous écrit d'Alger : Les chaleurs ont été excessives cette année, et l'hôpital civil d'Alger n'a pu recevoir, à cause de son exiguité, le nombre considérable de malades qui se présentaient pour se faire traiter. Le cœur nous saignait en voyant dans la rue, couchés sur la pierre, des malheureux, déjà sous l'influence de la fièvre, exposés aux intempéries. Cet état de choses n'a pas duré long-temps, grâce à la vigilante philanthropie de M. le directeur de l'intérieur qui aussitôt fait ouvrir une succursale dans le faubourg Bab-Azoum, où l'on comptait déjà, au 19 septembre, quinze malades. Le service a été si bien réglé par l'autorité, que les distributions d'aliments et de médicaments se font en même temps qu'à l'hôpital civil, quoique tout arrive de là.

Cet établissement, que visite presque toujours M. le baron Hubert, maire de la ville, ne laisse rien à désirer sous le rapport du service médical, chirurgical, pharmaceutique, et sous le rapport de la propreté. Si nous avons un regret à exprimer, c'est de voir cet établissement si peu spacieux qu'il n'offrirait que de bien faibles ressources en cas d'une épidémie, puisque, lorsqu'il y a trois cents malades, on est obligé d'en mettre dans les corridors, ce qui n'est pas du tout hygiénique.

Après avoir payé à M. le comte Guyot, directeur de l'intérieur, le juste tribut d'éloges, nous ne pouvons nous dispenser de remercier M. le maire de la ville, baron Hubert, de la protection éclairée et paternelle qu'il n'a cessé d'accorder à cet établissement. Ce magistrat visite fréquemment les salles de l'hôpital civil et de la succursale; cette attention et cette sollicitude de la part de l'autorité sont d'un bon augure pour l'avenir.

M. le baron Hubert a soulagé bien des souffrances; bon nombre de pauvres ouvriers malades ont, par son intervention, trouvé un refuge et des soins.

L'administration, qui ne recule jamais quand il s'agit d'accomplir une belle action, a reçu à l'hôpital civil quinze jeunes orphelins qui sont nourris, logés et vêtus aux frais de l'établissement. »

Nous lisons dans la Patrie :

Non seulement M. Guizot veut être loué, mais il voudrait bien aussi être loué seul; il est peu sensible à l'éloge banal et périodique dans lequel les feuilles subventionnées comprennent le cabinet tout entier.

Il vient de prendre une détermination extrême, un parti presque désespéré, il s'est mis dans la tête d'avoir un journal à sa dévotion, un journal dont il fût l'âme ou le dieu et qui satisfît son appétit si violent de louanges. Profitant de l'absence de M. Duchâtel, il a dirigé, mené jusqu'à son accomplissement une négociation dont le succès lui garantit les douceurs journalières du *premier-Paris*, inspiré, soufflé par lui-même, car M. Guizot brûle de reprendre la plume du journaliste, cette plume qui a rédigé tour à tour le *Publiciste impérial* de 1809, le *Moniteur de Gand* de 1815 et le *Globe* révolutionnaire de 1828.

Mais M. Guizot ne pouvait, ne voulait pas se charger seul du poids d'une entreprise qui exigeait une mise de fonds assez considérable; il a donc eu recours au zèle ardent des plus fougueux conservateurs et des dynastes quand même, qu'on pourrait appeler les mamelucks du système doctrinaire; il a fait valoir auprès d'eux l'utilité, la nécessité d'un organe destiné à défendre les bons principes, c'est-à-dire la personification du 29 octobre dans M. Guizot; il s'est fait fort non seulement de lutter contre toutes les attaques de l'opposition, mais encore de lui imposer silence à force de logique et d'éloquence. Ses instances ont déterminé un certain nombre de souscriptions d'actions dans la haute banque. Cette parmi ces actionnaires cinq ou six députés et quelques financiers qui veulent arriver à la chambre. Un des principaux rédacteurs est un journaliste ci-devant attaché à la personne de M. Thiers, que M. Guizot a embauché en entrant au ministère, et qu'on a utilisé depuis, soit en lui demandant des brochures en réponse aux brochures de M. Duvergier de Hauranne, soit en se chargeant de traiter dans une feuille ministérielle l'épineuse question de la régence.

Le ministre de l'intérieur n'a été instruit, dit-on, de cette négociation que lorsqu'elle a été accomplie; il a été obligé de la subir et de promettre le concours des fonds secrets au succès d'une feuille dont M. Guizot est le patron et sera le premier rédacteur.

On lit dans la Gazette des Tribunaux :

L'instruction dirigée par M. Fressinaut contre les individus prévenus d'avoir, à l'aide de manœuvres frauduleuses et d'usage de faux, commis des détournements au préjudice de la caisse des dépôts et consignations, paraît être arrivée à son terme. Onze individus sont demeurés en état d'arrestation.

Les quatre principaux inculpés avouent avoir fabriqué les faux et en avoir fait usage. Aucun employé de l'administration de la caisse des dépôts et consignations ne s'est trouvé directement ou indirectement compromis dans cette affaire. Un garçon de bureau seulement a été arrêté, et il paraîtrait que ce serait uniquement à l'aide de renseignements que les faussaires seraient parvenus à obtenir de lui qu'ils auraient conçu le projet de manœuvres aussi habiles dans le plan qu'audacieuses dans l'exécution.

La partie officielle du *Moniteur* contient aujourd'hui une ordonnance royale, datée du 26 septembre, qui modifie celle du 28 février 1841 sur l'organisation de la justice en Algérie.

À la suite de cette ordonnance qui se compose de 76 articles, le *Moniteur* en publie une seconde qui contient les dispositions suivantes :

Art. 1<sup>er</sup>. Les traitements des membres de la magistrature en Algérie sont fixés ainsi qu'il suit :

Cour royale. — Procureur-général, y compris les frais de bureau et de représentation, 15,000 f.; président de la cour, 12,000 f.; conseiller, 6,000 f.; avocat-général, 6,000 f.; substitut du procureur-général, 5,000 f.; conseiller adjoint, 3,600 f.

Tribunal de première instance d'Alger. — Président, 6,000 f.; procureur du roi, 6,000 f.; juge d'instruction, 4,500 f.; juge, 4,000 f.; substitut du procureur du roi, 4,000 f.; juge adjoint, 2,400 f.

Tribunaux de première instance de Bone, Oran et Philippeville. — Président, 5,000 f.; procureur du roi, 5,000 f.; juge d'instruction, 3,500 f.; juge, 3,000 f.; substitut du procureur du roi, 3,000 f.; juge adjoint, 2,000 f.

Justices de paix. — Juge de paix à Alger, 3,000 f.; juges de paix à Bone, Oran, Philippeville, Blidah, 2,400 f.

Art. 2. L'intégralité de leurs traitements sera provisoirement conservée aux magistrats appelés à remplir dans les tribunaux de l'Algérie des fonctions moins rétribuées que celles qu'ils occupent actuellement.

On lit dans le Courrier de la Drôme :

Tous les journaux annoncent que M. Teste, ministre des travaux publics, entreprend en ce moment un voyage d'étude et d'observation dans le midi de la France, et qu'il visitera successivement Lyon, Vienne, Valence, Avignon et Arles en descendant le Rhône sur un des bateaux à vapeur qui desservent ordinairement ce fleuve.

Depuis Lyon jusqu'à la mer, l'annonce de ce voyage a été partout accueillie favorablement. Chaque localité se prépare à faire entendre à M. Teste ses justes plaintes et à lui faire toucher du doigt toutes ses plaies que jusqu'à présent on n'a su ni guérir ni cautériser. Les désastres de 1840 et de 1841 ne sont pas encore réparés ou ne le sont que provisoirement. Les cinq ou six millions généreusement accordés par les chambres pour rétablir les travaux de défense détruits par les eaux n'ont guère servi qu'à

**Nouvelles Etrangères.**

**ITALIE.**

On écrit de Rome, le 19 septembre :  
 « On se rappelle les graves désordres auxquels a donné lieu, il y a plusieurs mois, l'exécution capitale de trois condamnés. Au moment où la tête des coupables tombait, des malfaiteurs dispersés au milieu de la foule qui encombrait la place Saint-Ange poussèrent des cris en se précipitant violemment sur les rangs qui bordaient l'échafaud. La multitude fut tout-à-coup saisie d'une terreur panique; un grand nombre de spectateurs furent foulés aux pieds et grièvement blessés; quelques uns même périrent. Lorsque la troupe eut, après de longs efforts, fait évacuer la place, on trouva une quantité tellement considérable d'effets, tels que chapeaux, châles, cannes, manteaux, qu'il fallut deux voitures pour les transporter. »

Par suite de cet accident, le gouvernement a décidé que les exécutions capitales n'auraient plus lieu sur la place Saint-Ange, et il paraît qu'elles se feront désormais dans l'intérieur même de la prison.

C'est ce qui est arrêté du moins à l'égard d'un prêtre récemment condamné à mort comme coupable d'assassinats commis dans des circonstances tellement horribles qu'on les a tenues cachées avec le plus grand soin et qu'il a été fait défense aux juges de révéler aucun détail de ce procès.

Le condamné est enfermé dans un des cachots du château Saint-Ange, et l'exécution aura lieu dans l'intérieur du fort, en présence du sénateur et des membres du tribunal.

**ESPAGNE.**

On mande de Badajoz, le 23 septembre :  
 « La petite garnison portugaise de la place de Marvan, composée de 31 soldats et d'un officier appartenant au 26<sup>e</sup> chasseurs, a passé avec armes

et bagages sur notre territoire. De Valencia d'Alcantara, où le détachement s'est présenté, il a été conduit à Cacerez pour y être désarmé, en attendant l'arrivée des ordres qu'on a demandés au gouvernement. Tous ces individus ont déclaré que des motifs politiques les avaient seuls portés à se réfugier ici. »

Les Anglais poursuivent activement les travaux de fortifications de Gibraltar, qui passe déjà pour imprenable. On dirait qu'ils redoutent un coup de main. On attend un grand nombre de condamnés anglais pour les appliquer à ces travaux.

On écrit de cette ville que les gardes-côtes espagnols ont pris dernièrement une embarcation sous pavillon espagnol expédiée pour Oran avec ses papiers en règle et une cargaison de contrebande. L'embarcation a été conduite à Algésiras. Les parties intéressées se sont adressées aux autorités anglaises qui ont envoyé le vapeur de guerre *Lizard* pour réclamer l'embarcation. Cette démarche a été inutile, et nous en félicitons les autorités espagnoles. Le *Lizard* étant revenu à la charge, celles-ci ont fait disposer les batteries et pointer le *Lizard* qui a fini par se retirer.

Les autorités ne veulent pas rendre l'embarcation jusqu'à ce qu'elles aient reçu des instructions de Madrid. « Cette détermination, dit la même lettre, produit une grande sensation. Si cette résolution devenait permanente, adieu la contrebande sur toute la côte de la Méditerranée, car le passage le plus sûr se trouverait ainsi obstrué. Nous verrons bientôt si le baron de Carondelet, général commandant le camp, a agi d'après les ordres du gouvernement de l'indépendance nationale, ou s'il a obéi seulement à ses propres inspirations, ce qui lui ferait honneur. »

**ANGLETERRE.**

La commission spéciale chargée de juger les auteurs des émeutes du nord de l'Angleterre a ouvert ses séances à Stafford. Sir Nicolas Tindal, premier juge, a prononcé son réquisitoire devant le grand-jury. Cette pièce

est basée sur les troubles qui ont éclaté en juillet dernier dans les districts manufacturiers. Sir Tindal a fait remonter la cause des troubles aux distinctions établies entre les associations légales et les associations illégales; il a dit que le meilleur moyen de rendre les ouvriers hommes de bien et bons citoyens était de propager l'instruction et les idées religieuses. La modération du langage du réquisiteur tranchait singulièrement avec la violence de certains avocats-général français.

**ALLEMAGNE.**

**HEIDELBERG, le 24 septembre.** — L'archiduc Jean d'Autriche vient de passer dans cette ville. On lui a rappelé avec enthousiasme de M. Morel cette phrase qu'il avait prononcée dernièrement : « Plus d'Autriche, plus de Prusse, une seule Allemagne ! »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

La CAISSE PATERNELLE, Assurances mutuelles sur la Vie, AUTORISATION ROYALE, ayant déjà réalisé trente millions de souscriptions au 30 juin dernier, est aujourd'hui représentée par MM. Françoise Thomas, Romiguière jeune et Co, en remplacement de MM. Jean-Louis Poizat et Mandier. M. Poizat continue d'être attaché à l'administration comme contrôleur spécial.

Les bureaux sont rue Saint-Côme, entrée rue Roland, n. 1, à Lyon.  
 MM. les actionnaires, souscripteurs ou membres du conseil de surveillance voudront bien désormais s'y adresser pour tous les renseignements désirables.

Les amis et la famille des fils de J.-B. Morel qui n'auraient pas reçu des lettres de faire part sont priés d'assister aux funérailles de M. Morel aîné qui auront lieu dimanche 9 du courant, à onze heures trois quarts. Le convoi partira du domicile du défunt, rue Maurice, n. 3.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE DE CHARLES SAVY JEUNE,  
 QUAI DES CÉLESTINS, 48.

Nouvelle Publication.

**TRAITÉ**

DE L'EXTÉRIEUR

**DU CHEVAL**

ET DES

PRINCIPAUX ANIMAUX DOMESTIQUES,

PAR F. LEGOQ,

Professeur à l'École royale vétérinaire de Lyon.

Un fort volume in-8<sup>o</sup> avec planches. — Paris et Lyon, 1845. — Prix : 9 fr. (6990)

Etude de Me Engler, huissier à Lyon, rue Saint-Jean, 8.

(TROISIÈME ET DERNIÈRE PUBLICATION.)

VENTE JUDICIAIRE

d'un bâtiment, d'une machine à vapeur et d'un vaste atelier de mécanicien pour la fabrique.

Le mardi onze octobre 1842, à onze heures du matin, en l'étude et pardevant Me Charvériat, notaire à Lyon, rue Clermont, n. 4, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, et à la bougie éteinte, d'un bâtiment construit dans la propriété du sieur Chanet, à Lyon, rue des Pierres-Plantées, n. 6; d'une machine à vapeur de la force de trois chevaux avec ses accessoires et sa pompe en cuivre; d'un atelier considérable de mécanicien pour la fabrique d'étoffes de soie, ayant des scies à placage, et enfin des marchandises qui s'y trouvent : le tout saisi au préjudice du sieur Porte, mécanicien à Lyon, rue Masson.

L'acquéreur jouira du bail passé par le propriétaire du terrain, bail qui a la durée de douze années.

S'adresser, pour les renseignements, à Me Charvériat, qui est dépositaire du cahier des charges. (1518)

A VENDRE.

**UNE MAISON**

Composée de rez-de-chaussée, trois étages, cour, puits et jardin, située à Vaise, quartier du Chapeau-Rouge. — Revenu: 800 fr. — Prix: 14,000 fr.

S'adresser à M. Morin, charpentier, rue de la Tuilerie, à l'angle du chemin de Saint-Just. (174)

A louer de suite.

VASTES MAGASINS ET COMPTOIRS agencés, bons pour un commerce de commission ou de fabrication.

A céder de suite.

UN BEAU MAGASIN DE CHAPELLERIE ET FOURNITURES MILITAIRES, établi à Genève, dans le quartier le plus fréquenté de la ville. On accordera des facilités pour le paiement.

S'adresser à M. Burel, place Saint-Jean, 1. (177)

A vendre de suite pour cause de décès.

GRANDE FABRIQUE DE PANTOUFLES, rue du Palais-Grillet, 15, à Lyon. On n'entrerait en jouissance qu'à la Noël prochaine.

S'y adresser. (184)

A vendre pour cessation de commerce.

UN MAGASIN DE LINGERIE ayant une très-bonne clientèle.

S'y adresser, rue Saint-Côme, n. 4. (186)

A louer de suite ou à la Noël prochaine.

UN GRAND MAGASIN avec ou sans appartement, rue Saint-Joseph, n. 5.

S'adresser au propriétaire, au 2<sup>e</sup>. (187)

NOUVEAUTÉS DE LA SAISON.

Rubans en Gros et en Détail.

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> SAVOYE,

RUE ROLAND, N. 1, AU 2<sup>e</sup>.

Grands assortiments de rubans, satins, gros-de-Naples, gazes, unis, rayés, façonnés, etc., d'après le goût des meilleures maisons de confection à Paris. (160)

A vendre.

UN BEAU BUREAU avec casier en noyer, caisse en fer, placards, canapé, uneromaine oscillante de cent kilogrammes, une presse à copier les lettres et autres objets de comptoir.

Pour le tout, s'adresser grande rue Sainte-Catherine, n. 9, au 1<sup>er</sup>. (173)

ATELIERS

DE

POÈLERIE ET CHAUDRONNERIE

EN TOUT GENRE,

Rue de Jarente, n. 10, quartier Perrache, à Lyon.

La maison PONT et Co, ci-devant PONT et GUÉRETTE, prévient qu'on trouvera toujours chez elle un grand assortiment de fourneaux-potagers économiques pour cuisine bourgeoise et pour traiteurs et limonadiers.

Poêles, cheminées et calorifères portatifs tout en fer, fonte, cuivre et tôle, de la plus grande élégance, à l'usage des salons, cafés, pensionnats, fabriques, séchoirs de teintureriers, magnaneries, etc., etc.

Montage d'appareils pour éclairages particuliers et établissements publics au gaz.

Voir l'établissement de M. Michaud, maître de pension, à Sainte-Foy-lès-Lyon, lequel est éclairé et chauffé par ces procédés. (172)

SEUL DÉPOT

DES

CANNES A PARAPLUIE,

sans manche,

NOUVEAU SYSTÈME

BREVETÉ,

et dernier perfectionnement.



Que le parapluie soit ouvert ou fermé, rien ne s'en détache; il résiste au plus grand vent et joint la solidité à l'élégance.

Prix: de 31 à 37 fr.

Chez COQUAIS,

bijoutier, rue Saint-Côme, à Lyon.

(6324)

ÉTUDE COMMERCIALE.

M. NORDHEIM, ancien directeur de l'École de Commerce et professeur de comptabilité, ouvrira fin octobre, pour les jeunes gens destinés au commerce, une étude où les connaissances indispensables à un négociant seront enseignées dans toute leur perfection.

Les élèves y travailleront une ou plusieurs heures par jour et y resteront jusqu'à ce qu'ils aient atteint le degré de perfection qui assure l'avenir et l'indépendance à tout commerçant et en tout pays.

Le professeur se charge de placer avantageusement et dans les premières maisons de commerce de cette ville tous ses élèves de 15 à 18 ans qui auront fini leurs études sous lui.

Des cours de langues allemande et anglaise seront également ouverts chez le même professeur.

S'adresser rue Neuve, 12, au 4<sup>me</sup>, ou dans le magasin de soierie, rue Clermont, 24. (154)

Par Brevet d'Invention.

PETIT APPAREIL LUCIDONNE.

S'adaptant à toutes espèces de lampes, il leur fait donner une lumière éblouissante et sans fumée. — Prix: 1 fr.

Dépôt chez M. Burdel, lampiste, place Bellecour, 25. (185)

**COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.**

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les ressources sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 50 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations. Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (6847)

**RHUMES, ASTHMES, CATARRHES.**

Les PASTILLES PECTORALES DE MINISTRE, connues depuis un siècle, sont encore préférées à tous ces nouveaux pectoraux annoncés en termes pompeux.

A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, et chez M. MACORS, rue Saint-Jean, à Lyon.

On trouve à la même adresse l'EXTRAIT DES FRUITS PECTORAUX ET BALSAMIQUES. (7185)

INSTITUTION

**COMMERCIALE**

ET INDUSTRIELLE,

Autorisée par Décision ministérielle,

Située à la Ruche, commune de la Guillotière.

Les omnibus de Villeurbanne qui stationnent à la tête du pont de la Guillotière passent devant la porte du pensionnat.

Pour plus amples renseignements, voir les prospectus.

La rentrée des classes aura lieu le 20 octobre. (194)

Les lettres adressées au directeur doivent être affranchies.

**SIROP DE MACORS CONTRE LES VERS.**

Ce Sirop est le seul remède de son espèce qui ait été approuvé par un décret de l'empereur; il convient parfaitement aux enfants qui ont des vers, et il prévient et calme promptement les convulsions.

Dépôt général à Paris, chez FAYARD, pharmacien, rue Montholon, 18, et à Lyon, chez M. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 50.

Le Sirop de MACORS contre les vers n'est pas seulement destiné à leur destruction, mais il en prévient le développement par ses propriétés éminemment toniques, sans être cependant échauffantes; il convient donc aux enfants et aux adultes qui pèchent par un excès de débilité. (7711)

**PHARMACIE**

A LYON.

RUE PALAIS-GRILLET, N. 95.

**GUÉRISON**

DES MALADIES SECRÈTES,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

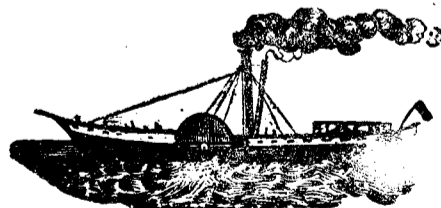
Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix: 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermozon, rue de la Comédie. (7380)



LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO.

beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 4 HEURES 1/2 DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l' Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

**GUÉRISON**

parfaite et peu coûteuse

Des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, rougeurs, démangeaisons, taches et boutons à la peau, affections rhumatismales, et toute acréte ou vice du sang, par le Sirop concentré de Salsepareille, reconnu supérieur à tous les autres remèdes.

Se vend à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 51. — Dépositaires: à Mâcon, M. JAMIN, rue des Cordons niers; à Chalon, M. BURET, rue au Change, 25. (7425)



Service spécial pour le Transport des Voyageurs

ENTRE

**LYON ET VALENCE**

Par Bateaux à vapeur,

ABORDANT, A LA MONTEE ET A LA DESCENTE, DANS LES PORTS DE

VIENNE, CONDRIEU, SERRIÈRES, ANDANCE, SAINT-VALLIER ET TOURNON.

Départs tous les jours:

De LYON, port de la Charité, à onze heures du matin;

De VALENCE, à trois heures du matin. (6685)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, rue Poulaillerie, 19.